



COMMUNIQUE DE PRESSE :

AESH : pas d'autre choix que la précarité !

« *Je connais beaucoup d'AESH qui sont des mères qui avaient arrêté de travailler et choisissent aujourd'hui ce statut pour avoir les mercredis et les vacances scolaires : elles assument.* » C'est ainsi que s'est exprimée Claire Guichard, députée Renaissance des Hauts-de-Seine, durant l'examen du projet de réforme des retraites à l'Assemblée Nationale.

Ces propos scandaleux ont plongé dans la consternation et la colère toute une profession déjà traitée avec mépris et ignorance. Or, le statut supposément si convoité des AESH est surtout celui de la précarité et de la misère !

Être AESH aujourd'hui, c'est assurer une mission de service public dont l'utilité auprès des élèves en situation de handicap n'est plus à démontrer mais qui n'est pas reconnue dans la fonction publique. C'est un temps de travail incomplet imposé pour un salaire aux alentours de 850 euros par mois ce qui ne permet pas de vivre dignement. C'est ne pas avoir de perspective de titularisation faute de corps spécifique. Mais c'est aussi cumuler plusieurs emplois pour pouvoir vivre dignement. Et dans ce contexte, c'est aussi ne pas avoir la garantie de pouvoir bénéficier un jour d'une retraite décente. Avec une profession féminisée à 93%, la situation des AESH illustre une nouvelle fois le fait que ce sont les femmes qui sont les premières touchées par la précarité.

Les paroles de Mme Guichard sont la goutte d'eau qui fait déborder le vase car elles font suite à d'autres déclarations méprisantes visant à rabaisser les AESH. Cela n'est plus tolérable !

La FSU-SNUipp s'associe à la colère et à l'indignation des AESH, qui décidément valent mieux que ça. Dans le cadre d'une intersyndicale, il les appelle à se mobiliser pour gagner l'amélioration des salaires, un véritable statut et l'abandon des PIAL. La pétition unitaire a déjà recueilli plus de 12 000 signatures depuis son lancement.

La FSU-SNUipp intervient également auprès du ministère pour que les AESH qui n'ont pas bénéficié de l'indemnité REP-REP+ en janvier puissent immédiatement rentrer dans leurs droits.

Ensemble nous faisons le choix de la mobilisation contre le projet de réforme des retraites, mais aussi pour faire reculer l'insupportable mépris dont sont victimes les AESH.

Paris, le 02 février 2023